

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Avenir Valor

Parts I (Capitalisation) : FR0014008EH4

Ce Fonds est géré par CONSERVATEUR GESTION VALOR

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La classification du Fonds est : Actions des pays de l'Union Européenne.

Le FCP a pour objectif sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence EUROSTOXX 50 calculé dividendes réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre par la gestion active d'un portefeuille d'actions françaises et étrangères émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance pourra s'éloigner sensiblement de celle de l'indicateur mentionné ci-dessus. L'indice EUROSTOXX 50 est un indice composé des 50 valeurs de la zone Euro ayant les plus fortes capitalisations. La référence à cet indice ne constitue pas une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

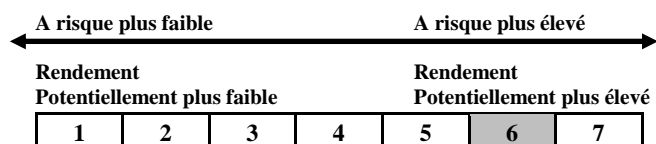
Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant mettra en place une stratégie discrétionnaire fondée sur la sélection des titres reposant sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille qui privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable selon l'analyse de la société de gestion, sans contrainte sectorielle.

- ✓ Le FCP est à tout moment exposé de 60% à 100% de son actif au risque actions des pays de l'Union Européenne de grandes et moyennes capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Afin de respecter les contraintes d'éligibilité au PEA, le FCP est en permanence investi à hauteur de 75 % minimum de son actif sur les actions françaises ou européennes. Le FCP conservera néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions ou titres donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote de sociétés situées en dehors de l'Union européenne (pays de l'OCDE).
- ✓ Dans un objectif de diversification ou dans l'hypothèse où le gérant anticipe une évolution défavorable des marchés actions, le Fonds pourra être exposé jusqu'à 10% de son actif net sur le marché des taux Européens (titres de créance, produits de taux ou autres instruments du marché monétaire libellés en euro) auprès d'émetteurs publics ou privés.
- ✓ Le Fonds peut investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français ou européens « Actions », « obligataires » ou « monétaires libellés en euros » dans la limite de 10% maximum de son actif net.
- ✓ Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 10% maximum de son actif net dans une autre devise que celle de référence.
- ✓ Le Fonds peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque des marchés actions, taux/crédit (10% maximum pour les produits de taux/crédit) et change (10% maximum pour le change). Il pourra également recourir aux titres intégrant des dérivés de nature action, devises, taux, crédit. Ces opérations seront effectuées sans recherche de surexposition dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Les critères environnementaux sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le FCP capitalise (parts I) ses sommes distribuables (résultat net et les plus-values nettes réalisées) Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour ouvré avant 18 heures 30 chez Conservateur Finance (J-1) et sont exécutées sur la base la prochaine valeur liquidative valorisée aux cours de clôture (J) et publiée en (J+1). Les règlements sont effectués à J + 2, J étant la date d'établissement de la valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions des pays de l'Union Européenne sur lequel il est investi. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements envers l'OPCVM. Les autres risques sont mentionnés dans la note détaillée. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (*)	0.5 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à la performance de son indicateur de référence, y compris en cas de performance absolue négative : EUROSTOXX 50.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximums. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur une estimation des frais qui seront prélevés sur le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au passage intitulé « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.conservateur.fr

La commission de surperformance est prélevée le cas échéant à la fin de l'exercice du fonds, selon les modalités décrites dans le prospectus. Les porteurs sont informés que le FCP autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative, dans le cas où le fonds a dépassé son indice de référence mais enregistre une performance négative dans l'ensemble.

PERFORMANCES PASSES

Création du FCP au cours de l'année 2022. Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances du fonds et celles de l'indicateur de référence sont calculées dividendes réinvestis.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performances prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 31/05/2022

Date de création des parts I : 31/05/2022

Devise de référence : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : CONSERVATEUR FINANCE 59, rue de la Faisanderie - 75781 PARIS Cedex 16 - Tél. : 01 53 65 72 31. www.conservateur.fr. Ces informations sont disponibles en français.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Lieu de publication de la valeur liquidative : locaux de la société de gestion et du commercialisateur, site internet du commercialisateur : www.conservateur.fr, base GECO : www.amf-france.org.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le détail de la politique de rémunération est disponible à l'adresse www.conservateur.fr.

La responsabilité de CONSERVATEUR GESTION VALOR ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La société de gestion CONSERVATEUR GESTION VALOR est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/05/2022.